



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Communiqué n° 03 FECAFOOT/CE/PDT/CE/2022 du 09 Mars 2022

Portant ouverture de dépôt des candidatures aux postes de Présidents et des délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT de certaines ligues régionales.

La Commission Electorale informe les personnes intéressées de l'ouverture, à partir de la publication du présent communiqué, des candidatures aux postes de **Présidents de Conseils D'administration** des Ligues Régionales de l'**Est, de l'Extrême-nord, du Sud, du Sud-Ouest** et des **délégués des Ligues régionales** suivantes à l'Assemblée Générale Fédérale :

Adamaoua : 01 délégué.	Littoral : 03 délégués
Centre : 02 délégués	Nord-Ouest : 01 délégué
Est : 01 délégué	Sud : 01 délégué
Extrême-Nord : 02 délégués	Sud-ouest : 02 délégués

I- Conditions Générales d'éligibilité

- Tout candidat au poste de Président et des délégués des Ligues Régionales à l'Assemblée Générale Fédérale doit remplir les conditions d'éligibilité ci-dessous :
- a- être citoyen camerounais jouissant de ses droits civiques ;
- b- être âgé de 21 ans au moins et 70 ans au plus ;
- c- n'avoir pas été condamné à une peine privative de liberté sans sursis supérieure à trois (03) mois ;
- d- n'avoir pas été condamné à une peine définitive privative de liberté assortie de sursis simple ou avec probation supérieure à six (06) mois ;
- e- ne pas avoir été condamné dans les cinq ans qui précèdent l'Assemblée électorale à une sanction de suspension de deux ans (02) ans minimum relative à des faits disciplinaires et/ou de violation de l'éthique sportive par un organe juridictionnel ;
- f- avoir joué un rôle actif dans le football en qualité de promoteur d'une équipe ou d'une école de football, joueur ou ancien joueur, officiel de ligue, entraîneur, arbitre, médecin sportif, officiel d'un club de football, journaliste sportif.

II- Constitution des dossiers de candidature.

Le dossier de candidature aux postes de président, et des délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT comprend :

- Une déclaration de candidature sur le modèle fourni par la FECAFOOT et signé personnellement par le candidat ; Ce modèle est disponible sur le site internet de la FECAFOOT et peuvent être téléchargés ou obtenu auprès du Secrétariat Général de la Ligue Départementale.;
- Un (01) engagement sur l'honneur pour les candidats sujets à incompatibilité avec les fonctions de président de la Ligue;
- Un bulletin N° 3 de l'extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Cinq (05) lettres de parrainage de délégués à l'Assemblée générale de la Ligue Régionale ;
- Un curriculum Vitae sportif reprenant les adresses utiles du candidat (téléphone, adresse email);

Ce curriculum vitae devra présenter le rôle actif joué par le candidat dans le football (promoteur d'une équipe ou d'une école de football, joueur ou ancien joueur, officiel de ligue, entraîneur, arbitre, médecin sportif, officiel d'un club de football, journaliste sportif durant les quatre années ayant précédé le dépôt de sa candidature) ;

- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- Un (01) questionnaire d'intégrité sur le modèle émis par la FECAFOOT renseigné et dûment signé par les candidats aux postes de Président, vice-Présidents et membres du Conseil d'Administration;

Les dossiers, en deux (02) exemplaires (**l'original et une copie**), seront reçus contre délivrance d'un récépissé récapitulant toutes les pièces déposées au plus tard le **14 Mars 2022 à 18 Heures**. Toutefois, les candidats disposeront d'un délai supplémentaires de **deux jours francs (02), soit jusqu'au 18 Mars 2022 à 18 Heures**, pour compléter le dossier ou y remplacer une ou des pièces non conformes.

Fait à Yaoundé, le 09 Mars 2022.

Le Président de la Commission Electorale,



SCHLICK Gilbert